

Jes. Clement

MARS.

SYSTEME DE COTISATION

1908



L'UNION SAINT JOSEPH DU CANADA

Concorde et fraternité.

Aimons-nous les uns les autres! Que ce précepte soit la règle d'or des membres de l'Union St-Joseph! Soyons de véritables frères puisque nous appartenons à la même grande famille!



SIEGE PRINCIPAL No. 325 rue Dalhousie Ottawa.

PHONE 625

*Bureau de J. P.
325 - rue
St Joseph
Dalhousie
Ottawa
Ont*

OFFICIERS

CONSEIL EXECUTIF.

Président d'Honneur, Mgr. J. T. Duhamel, Arch. d'Ottawa.
Chapelain Général, Monsignor J. O. Routhier, Vicaire-Général.
Président Général, A. Allard, Négociant en gros, Ottawa.
1er Vce-Président, J. A. St. Denis, M.D., Montréal, Qué.
2me Vice-Président, L. E. O. Payment, Avocat, Québec.
Directeur Général, O. Durocher, Ex-Maire, Ottawa.
Chancelier Supreme, Révd. J. Châtelain, Thurso.
Censeur Suprême, S. C. Larose, Employé Civil, Ottawa.
Contrôleur Supérieur, A. E. Brunet, Courtier, Montréal.
Trésorier Supérieur, L. A. E. St. Pierre, Comptable, Ottawa.
Receveur Général, C. S. O. Boudreault, Echevin, Ottawa.
Médecin Général, R. Chevrier, M.D., 168 Ave. Daly, Ottawa.
Greffier Général, J. M. Fleury, Professeur, Ottawa.
Sergent d'Armes, C. Fortin, Marchand, Beauceville, Québec.

CONSEIL JUDICIAIRE.

Président, Rév. J. Châtelain, Chancelier Suprême, Thurso.
Chancelier Supérieurs, D. Danis, Cornwall; F. R. E. Campeau, Ottawa; Rév. P. S. Hudon, Rockland; Jules Gratton, Hull.

CONSEIL FINANCIER.

Président, S. C. Larose, Censeur Suprême, Ottawa.
Censeurs Supérieurs, G. L. Fink, Ottawa; J. A. Tanguay, Montréal; T. Rochon, Clarence Creek; Art. Caron, Hull.

BUREAU MEDICAL.

Président, R. Chevrier, M.D., Médecin Général, Ottawa.
J. A. Duhamel, M.D., Montréal; P. H. Bédard, M.D., Québec,
U. Archambault, M.D., Hull; A. Rodrigue, M.D., Buckingham.

AUDITEURS SUPERIEURS.

J. N. Rattey et G. W. Séguin, Ottawa.

ORGANISATEUR-EN-CHEF.

G. J. Tessier, Ottawa.

AVISEURS LEGAUX.

Hon. N. A. Belcourt, C. R., M.P., Ottawa.
D. Danis, Magistrat, Cornwall.
Clovis Laporte, Montréal.
L. E. O. Payment, Québec.

Procureur pour la Province de Québec.

Clovis Laporte, Chambre 203, Bâtisse New-York Life, Montréal.



Le Prévoyant

Organe Officiel de

L'UNION SAINT-JOSEPH DU CANADA

Vol. XIII.—No 1.

OTTAWA, MARS 1908.

Abonnement: \$1.00 par a

In Concordia Salus!

Il nous semble que ce devrait être entièrement superflu, au sein d'une société fraternelle, de vouloir prêcher l'entente et l'harmonie.

Le premier devoir des sociétaires est de s'aimer les uns les autres, s'entraider dans les heures difficiles, échanger entre eux de bons services et de bons conseils, et travailler d'un commun accord au bien général de l'association qui les a groupés sous les mêmes lois.

Le principe qui a présidé à la fondation de la Société est l'union des nôtres afin de les rendre plus forts, et le but des fondateurs s'est manifesté à l'évidence par l'adoption de cette devise nationale qui est devenue ainsi doublement la nôtre " L'Union fait la force."

S'il incombe à tous les Canadiens-français, comme appartenant à la même race, ayant les mêmes aspirations, les mêmes traditions, les mêmes intérêts, l'obligation de s'entendre, de marcher d'accord dans la poursuite de leur mission, de rester unis toujours et quand même afin de tenir l'ennemi en respect, de triompher des obstacles semés sur la grande route de progrès et de liberté où nous guident avec succès des chefs sages et éclairés, à plus forte raison cette union, cette harmonie, cette entente de tous les jours s'impose-t-elle aux membres de l'Union St-Joseph qui en outre de coopérer, dans sa modeste capacité à la grande œuvre d'amélioration et d'émancipation nationale, doit poursuivre avant tout son rôle d'institution de secours mutuels, de société fraternelle et philanthropique.

Le dernier endroit où nous devrions chercher la désunion, les dissensions entre les nôtres est bien sûr au sein de nos associations mutuelles.

Ceci est d'autant plus vrai que ces associations mutuelles qui failliraient ainsi à la vertu qui a non seulement inspiré leur existence, mais qui l'a seule rendue possible, se désagrégeraient bien vite et ne tarderaient pas à faire une banqueroute désastreuse pour les intérêts de tous.

Il serait assez difficile sans doute de trouver des raisons sérieuses de désaccord, mais parfois les questions les plus futiles, les différences puériles peu-

vent, par suite d'entêtement, atteindre des proportions énormes et causer à l'administration un tort irréparable.

C'est pourquoi nous demandons à tous nos membres de rester unis, de ne pas laisser les questions personnelles s'immiser dans les affaires de la Société.

Toutes les différences doivent s'oublier, toutes les rancunes doivent s'éteindre du moment que l'on franchit le seuil de la salle d'assemblée. Et toutes les discussions doivent se faire d'une manière impartiale et indépendamment de toute question autre que celle de l'intérêt du conseil et de la Société en général.

L'heure des assemblées doit être pour tous l'heure de fraterniser. La minorité doit montrer de la bonne grace dans ses défaites, et la majorité de la générosité, de la tolérance dans ses victoires.

Dans toutes les questions en jeu, il faut bien se garder de laisser se glisser de la rancune ou de l'animosité.

Il ne faut pas oublier que dans les sociétés comme dans toutes les autres organisations démocratiques, c'est la majorité qui gouverne.

Il ne faut pas oublier que cette majorité, quelque soit sa force, ne peut commettre d'injustice envers qui que ce soit, ni violer les règlements d'aucune manière. L'Exécutif est là pour interpréter et faire respecter le Code par tous les sociétaires sans distinction et redresser les griefs réels qui pourraient se produire.

Nous espérons donc, pour nous résumer, que nos sociétaires, sans exception, s'entendront, sympathiseront et n'exposeront pas la prospérité de leur Conseil par une division funeste.

Soyons unis. Travaillons la main dans la main, comme des frères que nous sommes. Utilisons toutes nos énergies, employons tous nos efforts, non pas dans des chicanes stériles, mais dans une noble ambition de faire de notre société, une société non seulement prospère dans le présent, mais inébranlable dans l'avenir.

Extrait de la "Discipline du Diocèse de Québec" à la page 225.

Dans sa récente Encyclique aux Evêques des Etats-Unis (1894), Notre Saint Père le Pape, Léon XIII, parlant des Associations de Bienfaisance qui surgissent de tous côtés, et qui méritent plus ou moins la confiance des fidèles, donne l'enseignement suivant quant à l'enrôlement dans ces sociétés : "Une extrême précaution doit être prise pour ne pas être entraîné dans l'erreur, et Nous désirons être compris comme faisant allusion d'une manière spéciale aux classes ouvrières qui assurément ont le droit de s'unir en associations pour promouvoir

leurs intérêts, droit reconnu par l'Eglise et conforme à la nature, mais il est très important que vous preniez garde à qui les ouvriers s'associent, autrement tout en travaillant pour l'amélioration de leur état, ils pourront mettre en péril de bien plus grands intérêts. La précaution la plus effective contre ce péril, c'est de se bien résoudre à ne jamais prendre part, en aucun temps et en aucune chose, à la violation de la justice. Par conséquent, toute société qui obéit à des gouvernements qui ne sont pas de fermes champions du droit et amis de la religion, peut devenir extrêmement préjudiciable aux intérêts de la communauté, elle ne peut pas être utile, et, d'après cette conclusion, fuyez non seulement les associations qui ont été condamnées ouvertement par le jugement de l'Eglise, mais aussi celles qui, de l'avis des hommes intelligents et particulièrement des Evêques, sont regardées comme suspectes et dangereuses. De même aussi les catholiques, doivent préférer s'associer avec des catholiques ce qui serait très utile à la sauvegarde de leur foi.

D'après cette sage direction du Souverain Pontife, vous devez prudemment détourner vos ouailles de s'enrôler dans ces sociétés nouvelles qui ne sont pas déjà reconnues comme franchement catholiques. Le but qu'elles prétendent poursuivre, en dehors de l'Eglise catholique, leurs rituels et constitutions, les relations que leurs chefs ont parfois avec des sociétés déjà condamnées sont bien de nature à nous inspirer des craintes sérieuses et parfaitement légitimes.

D'ailleurs nous avons ici des sociétés de bienfaisance qui ont déjà fait leurs preuves et donné satisfaction à tous égards. Qu'il me suffise de mentionner l'Union St-Joseph qui existe déjà dans plusieurs paroisses, l'association catholique de secours mutuels (C. M. B. A.), l'Ordre des Forestiers catholiques. Ces sociétés et autres de ce genre, loin de redouter l'influence et la direction de l'Eglise, y puissent un élément de force, de stabilité et de sagesse, et je désire qu'elles s'implantent autant que possible dans tout l'Archidiocèse. (Mand. Vol. 8, page 185.)

TAXE PER CAPITA.

La taxe per capita a été instituée pour subvenir aux dépenses des conseils de district. Le fonctionnement de ces derniers serait impossible si les membres négligeaient ou refusaient de leur fournir les moyens de les administrer. Nous exhortons donc nos sociétaires à se hâter de payer cette redevance. Elle est si minime, que tous peuvent le faire sans autre délai. Nous faisons des instances spéciales auprès des officiers

des conseils et auprès des percepteurs pour qu'ils pressent les membres de payer cette taxe immédiatement.

AVIS.

Les membres de l'Union St-Joseph du Canada qui sont sans emploi et les entrepreneurs qui ont besoin d'ouvriers sont priés de laisser leur nom au Receveur du Conseil No 1 de l'Union, 325 rue Dalhousie.

A PROPOS D'AMENDEMENTS.

A l'approche des conventions où se feront les modifications du code de l'Union St-Joseph, il est opportun, je crois, d'attirer l'attention des membres sur un point important. Boileau, le grand réformateur de la poésie française, écrivait à une autre époque :

"Vingt fois sur le métier remettez votre

[ouvrage

Polissez-le sans cesse et le repolissez

Ajoutez quelquefois, mais souvent effacez."

Les réformateurs de notre code ne pourraient-ils pas s'inspirer de ces vers et y puiser une leçon? Ne serait-il pas bon pour eux de se demander s'il est opportun de greffer sur notre constitution, rédigée pour rencontrer les conditions des milieux où s'exerce l'œuvre de notre belle société, des dispositions puisées à des sources étrangères et qui ne sont aucunement de nature à répondre aux vœux et aux besoins de nos sociétaires?

Classifions, corrigeons, retranchons, mais soyons très prudents en matière d'innovations.

E. SAUCIER,

Québec.

DETTE DE RECONNAISSANCE.

Il est un devoir de reconnaissance, pour ne pas dire de politesse, dont un trop petit nombre de nos membres songent de s'acquitter envers L'Union St-Joseph. Cela est probablement dû à ce que ses membres sont tellement habitués à voir leurs réclamations réglées généreusement et promptement, qu'ils prennent pour acquis tout ce que la société fait pour eux.

Ne serait-il pas légitime que ceux qui profitent des bienfaits que prodigue la société, les reconnaissent par un mot de remerciement? L'Union St-Joseph paie annuellement des milliers et des milliers de dollars en bénéfices de maladie, de mortalité, d'invalidité et autres. Quelques-uns à peine pensent à remercier, quand un merci est si facile.

Nécessaires de bureaux de perception et de conseils.

Une de nos sociétés-sœurs, que nous ne nommerons pas par délicatesse, publiait, il y a quelque temps, qu'elle était la seule qui fournît à ses succursales la papeterie et autres articles nécessaires à leur administration. Est-ce ignorance ou réclame mensongère, nous le saurions le dire. Toujours est-il que les officiers de nos bureaux de perception et de nos conseils locaux savent très bien qu'ils n'ont pas un sou de dépense sous ce rapport. Le bureau central fournit à ses propres frais tous les livres, la papeterie, les formules, etc.

Nous n'avons donc, sous ce rapport, rien à céder à nos sœurs dans la mutualité.

TOURNEE D'INSPECTION.

Windsor, Belle Rivière, Stoney Point, Tecumseh, Tilbury, St-Pierre de Kent, St-Joachim, tel était l'itinéraire de notre actif organisateur, M. L. J. Bourdon, lors de son dernier voyage d'inspection dans l'ouest d'Ontario. Partout il a trouvé les conditions satisfaisantes, les

membres contents et même enthousiastes. À Windsor et à St-Joachim, grandes assemblées, à Tecumseh, banquet. À l'assemblée régulière de Windsor, MM. Gaspard Pacaud, ancien membre de l'Assemblée législative, et F. X. Chauvin, journaliste, furent élus délégués à la convention de district.

Tous les rapports qui nous viennent de l'ouest de la province d'Ontario font foi du progrès rapide et constant de l'Union St-Joseph parmi nos compatriotes de cette partie du Canada.

FORT-WILLIAM.

Nous avons reçu de M. J. S. Coursoles, secrétaire du conseil de Fort-William, le rapport de l'assemblée des élections pour 1908, la liste des officiers élus et le rapport du trésorier. Les chiffres que nous fournit ce dernier accusent un état financier des plus satisfaisants. Cela n'est pas étonnant, car nous constatons par le rapport du secrétaire que ce conseil se compose de mutualistes enthousiastes, dévoués à l'œuvre de l'Union St-Joseph, fervents catholiques et bons patriotes. Nous sommes convaincus que l'avenir de la société, à Fort-William, est entre bonnes mains et nous nous en félicitons.

CONSEIL LOCAL DE SAYABEC.

Dimanche, le 16 février dernier, a eu lieu une belle assemblée des membres de l'Union St-Joseph, appartenant au Conseil local de Sayabec, à la sacristie de cette paroisse, que M. le Curé avait gracieusement mise à notre disposition.

Cette assemblée avait été convoquée par M. Tessier, organisateur en chef, qui se trouvant à Sayabec ce jour là, avait bien voulu nous réunir pour nous donner la bonne parole d'un officier très dévoué et très autorisé. M. le Curé avait eu l'amabilité d'annoncer la réunion du haut de la chaire, profitant de la circonstance pour dire sa pensée sur la société. Il a exhorté très fortement ses paroissiens à encourager les sociétés canadiennes-françaises et catholiques ; comme elles poursuivent éminemment un but national et religieux ; "Il est tout marqué d'avance, dit-il, que tous ceux qui ont à cœur l'avancement et la force de la nation canadienne-française doivent être avec et pour elles." Un bon nombre de personnes répondirent à l'appel de leur curé. L'assemblée commença, présidée par le Notaire Belzil, qui présenta l'orateur à l'assemblée. M. Tessier fut très heureux dans ses remarques. L'assistance l'écouta attentivement.

Il n'y a encore qu'un conseil provisoire de 40 membres, à Sayabec. Il nous expliqua la procédure qu'il y avait à suivre pour s'ériger en conseil. Il formula le vœu qu'à son prochain voyage à Sayabec, le nombre des membres aurait doublé. Cette espérance se réalisera, si ce n'est pas trop présumer du zèle qu'ont déjà montré les membres, quelques-uns particulièrement, dans la propagande et le recrutement.

Le président remercia l'orateur et l'assemblée fut close. On a raison de croire que cette assemblée n'aura pas eu qu'un effet passager, mais plutôt un résultat pratique et durable.

UN MEMBRE.

BANNIERE A STE-ANNE DE LA POCATIERE

Nous recevons de M. J. E. Levesque, secrétaire du conseil de Ste-Anne de la Pocatière, une lettre remerciant M. G. J. Tessier, organisateur général de l'Union St-Joseph, de l'envoi d'une bannière, prix du travail de recrutement des membres de ce conseil lors du dernier concours.

Nous croyons bon de reproduire une partie de cette lettre, croyant qu'elle encouragera nos autres conseils à se procurer une bannière :

"Cette bannière tant désirée nous l'avons enfin, et cela grâce à votre généreux concours. A l'avenir le conseil de l'Union St-Joseph de St-Anne pourra figurer sur le même pied que les sociétés sœurs, c'est-à-dire bannière en tête dans nos démonstrations religieuses et patriotiques.

Le besoin d'une bannière se faisait sentir surtout quand les autres sociétés possédaient tous les insignes et drapeaux voulus pour faire corps dans une procession. Nous avons aujourd'hui notre drapeau de railllement nous aussi, et chose certaine, la vue de l'image du bon S. Joseph, flottant sur nos têtes dans nos fêtes populaires, jettera un nouveau lustre sur notre belle société et favorisera le recrutement parmi notre brave population canadienne-française. Plus d'attachement à notre société, plus d'entrain parmi les membres, plus de recrutement et par conséquent d'avancement moral et financier de l'Union St-Joseph, telle sera l'œuvre de notre jolie bannière. Ce résultat se fera sentir dans les environs, car nos fêtes patriotiques nous amènent toujours un grand nombre d'étrangers et notre

bannière saura parler en ces circonstances."

BANQUET ANNUEL A COATICOOK

Mardi, le 18 février, se réunissaient à l'hôtel Grand Central plus de soixante membres du conseil n° 45 de l'Union St-Joseph, pour le troisième banquet annuel de ce conseil. Plusieurs invités distingués, heureux d'assister à cette fête de notre belle société, l'honoreraient de leur présence.

Un menu des plus recherchés avait été préparé. La variété et la succulence des mets, la franche cordialité, l'entrain, la gaieté des convives, rien n'y manquait.

Dès que furent satisfaits les appétits, commença le régal intellectuel. On proposa d'abord la santé du Pape, puis celles du chapelain de la société, des sociétés sœurs, des professions libérales, des zouaves pontificaux, de l'Union St-Joseph du Canada. A ces santés répondirent éloquemment le réverend père Archambault, M. l'abbé T. N. Séguin, MM. J. B. Gendreau notaire, H. Verret, avocat, J. B. Durocher, commandant des zouaves, A. Rousseau, L. S. Durand.

Nous prions le conseil local de Coaticook de nous permettre de lui offrir nos plus chaleureuses félicitations. C'est notre grand désir de voir tous nos conseils entretenir, par de semblables moyens, l'union, l'amitié, la fraternité entre leurs membres.

Nous remercions M. Jos Lazure, le secrétaire, d'avoir bien voulu nous faire parvenir le compte rendu de cette belle fête.



MARIAGES.

Nous sommes heureux d'annoncer le mariage de M. Joseph Morin, président du Conseil de Ste-Claire, avec Mlle Alphonsine Lacasse. Nous offrons aux époux nos félicitations et faisons pour eux les meilleurs vœux de bonheur.

Les époux sont partis pour un voyage aux Etats-Unis. Heureux voyage.

×

Le 8 janvier M. Jos. Alfred Pilon, membre de l'Union St-Joseph du Canada, de St Téléphore, conduisait à l'autel Mlle Clara Leroux, fille majeure de M. Joseph Leroux

AVIS.

Ottawa, 15 Mars 1908.

Aux membres de l'Union Saint-Joseph du Canada.

Les contributions mensuelles régulières aux diverses caisses de la Société sont dues et payables, par tous et chacun des membres qui en font partie, le premier jour de chaque mois. Conformément aux articles 222 et 223 du Code, tout sociétaire qui, le premier jour de Avril prochain n'aura pas payé ses contributions et redevances pour ce mois, perd tous ses droits aux bénéfices en maladie pour un temps égal au retard qu'il a apporté à les payer. (Voir l'article 188 du Code.)

Tout membre qui, à l'expiration de trente jours, n'aura pas payé les dites contributions et redevances, est par le fait même, et sans autre avis, suspendu. Il est rayé à l'expiration de soixante jours de la date de suspension, s'il ne s'est pas mis en règle. Cet avis est donné en conformité avec les dispositions du Code.

J. M. FLEURY,
greffier-général.

LE PRÉVOYANT

PUBLIÉ PAR

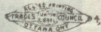
L'Union St-Joseph du Canada

A OTTAWA

Angle des rues Dalhousie et York

Téléphone 625

PARAIT LE 15 DE CHAQUE MOIS



LE REV. M. MOTARD.

La paroisse de St-Joseph d'Orléans vient de perdre son dévoué pasteur, le révérend Alexandre Motard. Le deuil est dans toutes les familles mais cette perte est bien plus sensible encore aux membres du conseil No. 27 de l'Union St Joseph, dont il était le chapelain et le président.

Né à St-Roch de Québec, Alexandre Motard vint plus tard avec sa famille à Ottawa où, à l'âge de neuf ans, il commença ses études à l'Université de cette ville. A cette institution il se fit remarquer par sa vertu et ses talents. A son entrée dans les ordres il fut envoyé à Almonte en qualité de vicaire. Il exerça ensuite son ministère à Maynooth, puis à Cantley. Il y a sept ans il fut appelé à la cure de St-Joseph d'Orléans, où il se voua de toute l'énergie de sa grande âme aux œuvres spirituelles de sa paroisse. Son travail continu, opiniâtre, eut bientôt ruiné santé, et il fut enfin terrassé par une longue et douloureuse maladie à laquelle il succomba le 3 mars.

Le lendemain Sa Grandeur Mon-

seigneur Duhamel officiait à un service solennel à la basilique d'Ottawa. Puis les restes furent transportés à St-Joseph d'Orléans où un autre service fut célébré, auquel assistaient les paroissiens en deuil et un grand nombre de prêtres du diocèse. Le corps fut inhumé dans le cimetière Notre-Dame.

Les officiers et les membres du conseil No. 27, en témoignage d'estime pour leur regretté chapelain, avaient envoyé une magnifique croix de fleurs, qui fut déposée sur le cercueil. Ils offrent aujourd'hui à la famille éplorée leur sincère sympathie.

CONDOLEANCES.

A une assemblée régulière du Conseil de St Hubert n° 114 il a été proposé par MM. Joseph Dubé et Marcel Lajoie, appuyé par M. Omar Marquis et résolu: Que ce conseil a appris avec peine la mort de Mad. Richard, épouse de notre dévoué confrère le Docteur Richard, médecin examinateur de la société et qu'un vote de condoléance, soit offert à notre confrère et que copie de cette résolution soit envoyée à la famille et publiée dans le "Prévoyant."

J. H. MASSÉ, Prés.

LUCIEN GRENIER, Sec.

Le Bureau de direction du Conseil n° 1 de l'Union St-Joseph du Canada, offre ses plus sincères condoléances à la famille de M. W. C. Labelle, pour la perte qu'elle vient de faire par la mort de leur fille aînée Yvonne.

Le Bureau offre aussi ses condoléances aux membres du Bureau de direction du Conseil de district d'Ot-

tawa pour la mort d'un des censeurs de ce bureau, le Rév. M. Motard.

Le 29 de février dernier est décédé à Plaisance, M. Adélarde Martel, membre de notre Conseil local n° 140. Le défunt faisait partie de l'Union St-Joseph depuis quelques mois seulement. Il a succombé à une très violente attaque de pneumonie infectieuse, après huit jours de souffrances endurées avec une patience et une résignation vraiment édifiante.

Notre regretté confrère laisse pour pleurer sa mort une épouse inconsolable et huit enfants, la plupart en bas âge. Un grand nombre de parents et d'amis de la famille en deuil se sont fait un devoir d'offrir à Madame Martel le témoignage d'une sympathie très sincère.

Les membres de l'Union St-Joseph ont tenue une assemblée spéciale le 1er mars. Monsieur Achille Malo, président, secondé par M. Pierre Landriau, receveur, exprima le regret que cause à tous les membres de notre conseil local, la mort inattendue de M. Adélarde Martel, universellement estimé de tous ceux qui l'ont connu.

On proposa aussi que cette expression de sympathie soit adressée au "Prévoyant" et qu'une copie en soit envoyée à l'épouse et à la famille du défunt.

J. B. BAZINET, Ptre-curé,
Secrétaire.

A une assemblée régulière du Conseil St-Jean-Baptiste n° 124 tenue le 1er février, il a été proposé par M. A. T. Charron, secondé par M. F. Bonenfant : que ce conseil a appris avec douleur la mort de son dévoué rece-

veur, M. Antoine Paquette un de ses officiers les plus zélés, et que les sympathies les plus sincères soient offertes à la famille du défunt, et que copie de cette résolution soit transmise à Mde A. Paquette et au "Prévoyant."

E. H. BOURCIER, Sec.

Nous avons appris avec un bien vif regret la mort d'un de nos confrères, feu J. Oscar Cloutier, arrivée le 16 du mois dernier à l'âge de 25 ans. Il a succombé en vrai chrétien après avoir été cloué sur un lit de souffrances pendant un long mois. M. Cloutier fit son cours à l'Université d'Ottawa, fut employé au ministère des Travaux publics, et résigna cet emploi pour prendre charge de la comptabilité chez son beau-père, M. Honoré Foisy, marchand de quincaillerie.

L'avenir paraissait souriant et plein de promesse. Hier, joyeux chant de fête, aujourd'hui jour de deuil ! L'airain tinte son glas et les larmes des parents et des amis baignent son cercueil. Telle est la vie ici-bas.

M. Cloutier laisse pour déplorer sa perte une épouse affectueuse, trois charmantes petites filles et un grand nombre de parents et d'amis.

Nous offrons à Madame Cloutier et à la famille en deuil nos plus sincères condoléances.

COMMUNIQUÉ.

A une assemblée régulière du Conseil Local St-Alphonse n° 113, à la salle Perron, le 1er mars 1908, il a été proposé par Gédéon Champagne, secondé par Germain Morin et résolu que nous avons appris avec regret la mort de Mde Honoré Dumas, épouse de M. Honoré Dumas, membre de l'Union

St-Joseph du Canada, et qu'un vote de condoléances soit offert à notre estimé confrère dans le malheur qui le frappe et que copie soit envoyée pour publication dans le "Prévoyant."

EUSEBE LAROSE, Sec.

A une assemblée de l'Union St-Joseph du Canada, Bureau de Perception de Batiscan, il a été proposé par MM. Claude Despires et Lucien Marchand que les membres de ce bureau ont appris avec douleur la mort de leur confrère, Zéphirin LeHouillier. Ces membres offrent à la famille du défunt leur sympathie dans le malheur qui les frappe. Que copie de cette résolution soit envoyée au Prévoyant pour publication.

E. FERRON, Sec.

A une assemblée spéciale de l'Union St-Joseph du Canada, conseil local St-Alexis des Monts No. 61, tenue le 16 février. Il a été résolu sur proposition de M. J. V. Milot, secondé par M. H. Constantin, que les membres de ce Conseil ont appris avec regret le décès du confrère Théodore Brulé, et qu'ils désirent exprimer à la famille leurs sentiments les plus sympathiques pour la perte qu'elle vient de subir. Que copie de la présente résolution lui soit transmise et qu'elle soit adressée au rédacteur du Prévoyant pour publication.

W. ROBERT, Sec.

DECES.

A une assemblée régulière tenue par le Conseil de Chaudière Jct. n° 87, le 28 janvier, il a été proposé par J. C. Morin, secondé par tous les confrères présents, que nous avons appris avec regret la mort de notre très estimé receveur le confrère F. X. Valade, et de sa digne épouse, et que tous nous sympathisons avec les familles ainsi éprouvées par cette double perte, et les prions d'accepter nos plus sincères condoléances, et que la présente résolution soit publiée dans l'organe officiel.

REMERCIEMENTS.

Je vous remercie beaucoup du prompt paiement de la réclamation du décès de Albert Moreau. Madame Veuve Albert Moreau me prie de vous remercier de votre promptitude à payer cette réclamation. Des trois sociétés mutuelles dont ce membre faisait partie, l'Union St-Joseph a été la première à payer.

Merci beaucoup, et inserez ces remerciements, si possible, dans vos colonnes officielles.

Bien à vous,

J. C. MORIN.

x

C'est avec plaisir que j'accuse réception du montant complet de la police prise par mon défunt mari, Amédée Roch, dans l'Union St-Joseph du Canada, et je tiens surtout à la féliciter de la promptitude avec laquelle elle a su régler ma réclamation.

Dame Vve AMÉDÉE ROCH,

Trois-Rivières.

x

Je vous offre mes plus sincères remerciements pour votre chèque de soixante et dix dollars, pour secours en maladie.

Merci, mille fois merci.

ALPHONSE PERRON,

Clarence Creek, Ont.

x

Je crois de mon devoir de vous remercier très cordialement pour la promptitude et la régularité avec lesquelles votre bureau de direction m'a payé mes quinze semaines de bénéfices en maladie.

Je n'ai que des félicitations à vous faire pour la manière dont est administrée par votre bureau les affaires de la société.

Veillez accepter mes remerciements
les plus sincères et me croire

Votre dévoué,

JOSEPH BÉLAND,

117 rue Augusta, Ottawa

x

Veillez accepter mes cordiales re-
merciements pour le prompt paiement
de mes bénéfices en maladie.

Votre dévoué,

ARTHUR THIBAudeau,

St-Ambroise.

x

Mille remerciements pour l'envoi
du chèque de \$100.00 que j'ai reçu, et
surtout pour la promptitude avec la-
quelle vous avez réglé ma réclama-
tion.

EUGÈNE MAYRAND,

St-Alban.

AVIS.

Les membres de l'Union St-Joseph
du Canada qui sont sans emploi et les
entrepreneurs qui ont besoin d'ou-
vriers sont priés de laisser leur nom
au Receveur du Conse'l No 1 de
l'Union, 325 rue Dalhousie.

AVIS IMPORTANT.

Aux officiers, aux agents, aux mem-
bres de l'Union St. Joseph du
Canada et à tous ceux que la pré-
sente peut intéresser :

La correspondance devra doréna-
vant être adressée directement à
l'UNION ST-JOSEPH DU CANA-
DA. Toutes remises d'argent, in-
scriptions, rapports, communications,
etc., doivent être expédiés au Bureau
principal, afin d'assurer une prompte
réponse et une attention immédiate
aux affaires.

Dans les cas où ces instructions ne
seront pas suivies à la lettre la Société
ne sera pas responsable.

En attirant votre attention sur la
nécessité de toujours adresser vos
communications à l'UNION ST-JO-
SEPH DU CANADA directement,
nous désirons vous rappeler que tous
les chèques, mandats de poste, man-
dats d'express, etc., doivent invari-
ablement être faits payables à l'U-
NION ST-JOSEPH DU CANADA,
et que les dits chèques doivent être
acceptés et faits payables au pair à
Ottawa, Hull, Montréal, Québec ou
Toronto.

NAISSANCES.

STE-ANGELE.— Le 12 février à Madame
Aurèle Ouellette, épouse d'un de nos recr-
uteurs les plus actifs, une fille qui a reçu au
baptême les noms de Marie Gloriane. Par-
rain et marraine, M. et Mme Odilon Ancil.

ALFRED.— Le 8 mars à Mde H. Laviolette
un fils, qui a reçu au baptême les noms de
Joseph Hilaire Sylvio. Parrain et marraine
M. et Mme D. Cadieux de Montebello.

KEEWATIN.— Le 13 janvier, à Madame
Napoléon Desmarais, épouse d'un de nos
membres, une fille qui a reçu au baptême les
noms de Marie-Emma. Parrain et marraine
M. et Mme S. Lacasse.

ST-FAUSTIN.— Le 28 février, à Madame
Michel Gervais, épouse d'un de nos membres,
un fils qui a reçu au baptême les noms de Jo-
seph, Arthur, Valérien. Parrain et marraine
M. et Mme Arthur Sigouin.

OTTAWA.— Le 26 février, à Mme Alfred
Bonenfant, épouse du trésorier du Conseil de
St-Jean-Baptiste, un fils qui a reçu au baptê-
me les noms de Joseph Jean Paul. Parrain
et marraine, M. et Mme Mathias Corrigan

ST-TELESPHORE.— M. J. D. Montpetit,
marchand de St-Télesphore et percepteur de
l'Union St-Joseph, a le plaisir de faire part à
ses confrères, de la naissance d'une fille, le 24
janvier 1908, qui a reçu au baptême les noms
suivants Marie-Thérèse-Lorrette-Ivette. Par-
rain et marraine, M. et Mme André Elie,
épiciier, maître de poste et secrétaire archi-
viste de l'Ordre des Forestiers Catholiques
de St-Télesphore, n° 585.

Nos Succursales

ELECTIONS DE QUELQUES-UNS DE NOS BUREAUX. — LISTE DES NOUVEAUX OFFICIERS.

Brompton.—Président, M. Louis Bougie; 1er V.-Président, Thomas Emond; 2e V.-Président, M. Theodule Bilodeau; Secrétaire, M. Nap. Morel; Trésorier, M. J. A. Allard; Receveur, M. J. A. Allard; Visiteurs de malades, M. Ubald Demers, Edmond Fontaine; Comm-Ordonn., M. Ulric Gagner; Censeurs, M. J. L. Cayonnette, M. Henri Marchand, M. Frs. Emond.

Ste-Sophie.—Chapelain, Rév. N. Lessard; Président, Augustin Mailhot; 1er V.-Président, Alp. Toussignaut; 2e V.-Président, Edouard Nadeau; Secrétaire, C. B. Biron, M.D.; Trésorier, Elphège Baril; Receveur, C. B. Poisson; Visiteurs de malades, Geoffroy Beaudet, Arthur Bélanger; Comm-Ordonn., Geffray Nault; Censeurs, Wilbrod Trottier, Alphonse Monette, Médéric Spénard; Délégué, C. B. Biron, M.D.; Substitut, C. B. Poisson.

St-Agapit.—Chapelain, Rév. P. A. Pouliot; Président, Jos. Fréchette; 1er V.-Président, J. N. Couture; 2e V.-Président, Jos. Dutil; Secrétaire, Francis Roger; Trésorier, J. E. Desrochers; Receveur, Gaudiose Demers; Visiteurs de malades, Art. Olivier, M. Ang. Demers; Comm-Ordonn., Jos. Roberge; Censeurs, Alph. Carrier, Jos. Baron, Thélesphore Baron; Délégué, Francis Roger; Substitut, Dr. J. P. Paradis.

St-Eugène.—Chapelain, Rév. F. Towner; Président, Dr. J. A. Bédard; 1er V.-Président, Alfred Pilon; 2e V.-Président, Alfred Levaque; Secrétaire, G. N. Leroux; Trésorier, Urgel Pilon; Receveur, Nap. Labrosse; Visiteurs de malades, Alex. Dupuis, Clovis Montpellier; Comm-Ordonn., Pierre St-Denis; Censeurs, Oscar Villeneuve, John Dicaire, Nazaire Aubry; Délégué, Dr. J. A. Bédard; Substitut, J. Bte. Levaque; Comité Mortuaire, J. Bte. Levaque, Arthur Lefebvre.

Windsor.—Chapelain, Rév. J. Robert; Président, Philippe Ladouceur; 1er V.-Président, Fred St. Onge; 2e V.-Président, Charles St-Louis; Secrétaire, F. A. Mailoux; Trésorier, T. Bécharde; Receveur, Nap. Rivard; Visiteurs de malades, Clément Bastien; Comm-Ordonn., Alfred Lemire; Censeurs, Raymond Reaume, Arthur Lemire, Paul Lemire; Délégué, F. Janisse, G. Pacaud, F. X. Chauvin; Substitut, Ch. St-

Louis; Com. Mort., M. Lefebvre, T. et A. Janisse.

Ste-Anne d'Ottawa.—Président, M. A. Ménard; 1er V.-Président, L. P. Moreau; 2e V.-Président, J. M. Lemieux; Secrétaire, Alex. DeVarennas; Trésorier, C. A. Dupuis; Receveur, J. A. Hudon; Visiteurs de malades, Ozias Routhier, F. X. Déry; Comm-Ordonn., J. B. Neveu; Censeurs, J. B. St-Laurent, H. Côté, A. Barette; Délégués, J. M. Lemieux, M. A. Ménard; Substituts, Alex. DeVarennas, O. Routhier.

Hintonburg.—Chapelain, R. P. Conrade; Président, M. J. Hudon; 1er V.-Président, M. Augé; 2e V.-Président, F. Lalonde; Secrétaire, Louis Leblanc; Trésorier, M. Lauzon; Receveur, M. D. Raymond; Visiteurs de malades, J. Belair, J. Leblanc, N. Doré; Censeurs, E. Legault, T. Malboeuf, L. Cloutier; Délégué, M. Hudon; Substitut, D. Raymond.

St. Narcisse.—Président, J. W. Garceau; 1er V.-Président, Wilfrid Pronovost; 2e V.-Président, Willias Dupont; Secrétaire, J. A. Gravel, N.P.; Trésorier, J. E. Cossette; Receveur, J. A. Gravel; Visiteurs de malades, Willie Cossette, Jos. Lacoursiere, J. Cossette; Comm-Ordonn., Firmin Nobert; Censeurs, Léonide Veillette, Joseph Vezina, Albert Cossette.

Keewatin.—Chapelain, Rév. J. M. Mirault; Président, Rév. J. M. Mirault; 1er V.-Président, Chs. Degagné; 2e V.-Président, S. Lacasse; Secrétaire, A. Leullier; Trésorier, Louis Gassé; Receveur, Domina Dupuis; Visiteurs de malades, F. Petré, F. Charron; Comm-Ordonn., Nap. Desmarais; Censeurs, H. Blouin, E. Leullier, Arthur Delorme; Délégué, Charles Degagné; Substitut, Rév. J. M. Mirault.

Staples.—Président, Arthur Meunier; 1er V.-Président, Louis Caza; 2e V.-Président, Pierre Beaulne; Secrétaire-Trésorier, Alphonse Schieler; Receveur, Achille Mominie; Visiteurs de malades, Ernest Tremblay, Laurent Chauvin; Comm-Ordonn., Jules Carrière; Censeurs, Achille Mominie, Israël Rivet, Phil. Meunier; Délégué, Art. Menier; Substitut, Alph. Schiller.

Price.—Président, H. Fortin; 1er V.-Président, Arthur Dubé; 2e V.-Président, Oc-

tave Jean; Secrétaire, Hidola Deschenes; Trésorier, Joseph Bernier; Receveur, Philippe Lachance; Visiteurs de malades, Nap. Cloutier, M. Bourdages; Comm-Ordonn., Pineault Isidore; Censeurs, Alph. Levesque, Jos. Thibault, J. Morrisette; Délégué, H. Fortin.

Ste-Cécile de Whitton.—Chapelain, Rév. N. H. G. Gaulin; Président, Régis Rousseau; 1er V.-Président, Emmanuel Roy; 2e V.-Président, Jos. Duguet; Secrétaire, Ferdinand Roy; Trésorier, Louis Audet; Receveur, Alphonse Bouffard; Visiteurs de malades, Samuel Arquin, Narcisse Arquin; Comm-Ordonn., Alfred Gravel; Censeurs, Joseph Gagnon, Arthur Roy, U. Pépin.

Blind River.—Chapelain, Rév. J. E. Carrière; Président, Nap. Woilford; 1er V.-Président, Israël L'abbé; 2e V.-Président, Pierre Derosbie; Secrétaire, Adolphe Graham; Trésorier, Aristide Piché; Receveur, C. de L. Renaud; Visiteurs de malades, Telesphore Lacasse, G. Lesperance; Comm-Ordonn., B. Thibodeau; Censeurs, O. Comirand, Aug. Boucher, Arthur Woilford; Délégué, Nap. Woilford; Substitut, Adolphe Graham.

Portneuf.—Chapelain, Rév. F. X. Laplante; Président, Louis Gignac; 1er V.-Président, Hercule Arcand; 2e V.-Président, Gustave Belleau; Secrétaire, Arsene Léveillé; Trésorier, Dr. G. Paquin; Receveur, Leon Durand; Visiteurs de malades, Alfred Groleau, Lud. Belleau et Cyrille Belleau; Comm-Ordonn., Honoré Piche; Censeurs, D. Frenette, Jos. Richard.

Ste-Flavie.—Président, L. D. Rioux; 1er V.-Président, J. A. Martel; 2e V.-Président, Charles Lévesque; Secrétaire, J. G. Saucier; Trésorier, Alph. Lavoie; Receveur, Charles Lévesque; Visiteurs de malades, Jos. Gagné, L. P. Tremblay, Alph. Langlois; Comm-Ordonn., Octave Boutin; Censeurs, J. Bte. Labelle, Jos. Fortin, Stanislas Lebrun.

Cacouna.—Chapelain, Rév. Louis Côme Lavoie; Président, J. Bte. Bérubé; 1er V.-Président, J. A. Thibault; 2e V.-Président, Jos. Larouche; Secrétaire, Nap. Sirois; Trésorier, Thos. Dionne; Receveur, J. C. Sirois; Visiteurs de malades, Arthur Lévesque, Edouard Roy; Comm-Ordonn., Ernest Larouche; Censeurs, Achille Bérubé, Victor Dionne, Silvio Gassault; Délégué, J. C. Sirois; Substitut, Thos. Dionne.

Thetford Mines.—Chapelain, Rév. J. G. Gaudreau; Président, Alphonse Sévigny; 1er V.-Président, Albert Nadeau; 2e V.-Président, Joseph Gilbert; Secrétaire, Eusèbe Larose; Trésorier, Joseph Dellois; Receveur, J. Zoël Dumais; Visiteurs de malades, Gédéon Champagne, Germain Morin, O. Cyr

Comm-Ordonn., Cléophas Doyon; Censeurs, Edouard Roberge, François Boulanger, Philippe Gregoire; Délégué, Alphonse Sévigny; Substitut, Cléophas Doyon.

St-Hubert.—Chapelain, R. P. Beaulieu; Président, M. Elize; 1er V.-Président, J. B. Ouellette; 2e V.-Président, C. Sirois; Secrétaire, Lucien Grenier; Receveur, Lucien Grenier; Visiteurs de malades, Marcel LaJoie, Wilfrid Roy; Comm-Ordonn., Eug. Gagnon; Censeurs, Omer Marquis, Joseph Dubé.

Sorel.—Chapelain, Rév. M. J. C. Bernard; Président, Alphonse Bastien; 1er V.-Président, Albert Guay; 2e V.-Président, Viateur Bruneau; Secrétaire, J. E. Bruneau; Trésorier, Nozariste Paul; Receveur, Trefflé Garceau; Visiteurs de malades, Jos. Blanchard, Jos. Lussier; Comm-Ordonn., A. L.; Censeurs, Alp. Gendron, B. Thibeaudeau, J. Buron.

Ste-Anne de la Pocatière.—Chapelain, Rév. G. R. Fraser; Président, C. F. Dionne; 1er V.-Président, J. C. Morin; 2e V.-Président, J. E. Latouche; Secrétaire, Jos. E. Lévesque; Trésorier, Jos. Raymond; Receveur, Chs. H. Beaulieu; Visiteurs de malades, L. M. Gagnon, Paul Ouellet; Comm-Ordonn., Wincelas Lebel; Censeurs, Jos. Sirois, Eugène Cazes, Leger Vaillancourt.

Roberval.—Chapelain, Rév. Jos. Paradis; Président, Siméon Duchêne; 1er V.-Président, A. G. Naud; 2e V.-Président, George Levesque; Secrétaire, Jos. Edm. Boily; Trésorier, N. Dallaire; Receveur, Theo. Leclerc; Visiteurs de malades, David McNicoll, Ex. Tremblay; Comm-Ordonn., Jos. Otis; Censeurs, A. Leclerc, J. E. Paradis, H. Dumais; Délégué, Theo. Leclerc; Substitut, Simeon Dechêne.

Mont Carmel.—Chapelain, Rév. M. Martin; Président, Max Sirois; 1er V.-Président, Jean Plourde; 2e V.-Président, Alfred Moreau; Secrétaire, J. Bte. Plourde; Trésorier, André Marteau; Receveur, Louis St. Onge; Visiteurs de malades, Naz. Anctil, Ovide Jean et Dieudonné Sousy; Comm-Ordonn., Alexandre Jean; Censeurs, Thomas Jean, Odilon Drapeau, Polydore Desjardins; Délégué, Rév. M. Martin; Substitut, Max Sirois.

St-Jean Bte. d'Ottawa.—Président, J. N. Bray; 1er V.-Président, A. T. Charron; 2e V.-Président, J. Ouellette; Secrétaire, E. N. Bourcier; Trésorier, W. Rowe; Receveur, A. Paquette; Visiteurs de malades, A. Gougeon, E. Patrie; Comm-Ordonn., J. Leduc; Censeurs, F. Bonenfant, O. Gougeon, C. Diotte; Délégués, J. U. Bray, A. T. Charron; Substitut, J. Tessier, O. Gougeon.

Técumseh.—Chapelain, R. P. Langlois; Président, Charles Labadie; 1er V.-Président, Alex. Laforest; 2e V.-Président, Eug. Joinville; Secrétaire, Frank Belleperche; Trésorier, Joseph Cécile; Receveur, Ernest Cécile; Visiteurs de malades, Philippe May, Henri Parent; Comm-Ordonn., Edmond Renaud; Censeurs, Frank Labonté, Isidore Lespérance, F. Cécile; Délégué, Charles Laladie; Comité Mortuaire, Jos. Séguin, Jos. Cécile, Edm. Campeau.

Ste-Anne de la Pérade.—Chapelain, Rév. Président, J. A. Mousseau; 1er V.-Président, Othon Tessier; 2e V.-Président, J. Bte. Savard; Secrétaire, Narcisse Lanouette; Trésorier, B. E. Lahaye; Receveur, J. A. Fruchette; Visiteurs de malades, Godfroy Bertrand, Jos. Martel, Art. Arcand; Censeurs, Alf. Lanouette, Prosper Lanouette, Leopold Lefebvre; Délégué, J. A. Mousseau; Substitut, Othon Tessier.

St-Albert. — Président, Aristide Landry; 1er V.-Président, Berthelemy Grenier; 2e V.-Président, X. Meilleur; Secrétaire, J. Meilleur; Trésorier, Romuald Cheffier; Receveur, J. Meilleur; Visiteurs de malades, Nap. Landry, Jos. Turpin; Censeurs, Arthur Desautels, Albert Genier, Chs. Charron; Délégué, Rév. M. St. Arnault; Substitut, J. Aristide Landry.

Ste-Genevieve Batiscan.—Chapelain, Rév. M. Lupien; Président, Wm. Fortin; 1er V.-Président, Aldem Gervais; 2e V.-Président, Josephat St. Arnaud; Secrétaire, Omer Frigon; Trésorier, Theotime Normandin; Receveur, Ulric St. Arnaud; Visiteurs de malades, J. O. Massicotte, Prime Gervais; Comm-Ordonn., Nap. Barbeau; Censeurs, Alfred Carpentier, Nap. St. Cyr, J. O. Germain; Délégué, Théo. Normandin, Substitut, Ulric St. Arnaud.

Les Eboulements.—Chapelain, Rév. A. N. Parent; Président, Jos. Tremblay; 1er V.-Président, T. Ed. Tremblay; 2e V.-Président, C. R. Tremblay; Secrétaire, Dr. Jos. Dégagné; Trésorier, Jos. Bouchard; Receveur, George Audet; Visiteurs de malades, George Tremblay, Arthur Tremblay, Her. Tremblay; Comm-Ordonn., Joseph Tremblay; Censeurs, Jos. Arthur Tremblay, Edm. Bouchard, Ernest Gravel; Délégué, Dr. Jos. Dégagné; Substitut, Jos. Bouchard.

Ste-Elizabeth, Montréal. — Chapelain, Rév. Auguste Lacasse; Président, Camille Bastien; 1er V.-Président, Chs. Gaudreau; 2e V.-Président, Theodore Gagnon; Secrétaire, Alzée Bastien; Trésorier, Evariste Pagé; Receveur, Isidore Arcand; Visiteurs de malades, Nap. Laurin et Gelas Montpetit; Comm-Ordonn., Osias Pagé; Censeurs, Pacifique Charlebois, Marthyr Mantha, Wilfrid Boisvenu.

St-Jérôme lac St-Jean. — Chapelain, M. George Gagnon; Président, Emile Gagnon; 1er V.-Président, Onesime Larouche; 2e V.-Président, Edouard Perron; Secrétaire, Leon Laliberté; Trésorier, Chas. Bilodeau; Receveur, Théo. Jalbert; Visiteurs de malades, Ern. Gauthier, Armand Potvin; Comm-Ordonn., Edm. Larouche; Censeurs, Jos. Pelletier, Th. McNicoll, Aimé Larouche; Délégué, Emile Gagnon.

St-Sauveur. — Chapelain, Rév. N. Valiquette; Président, Dr. A. Leclerc; 1er V.-Président, A. Martineau; 2e V.-Président, J. A. Bédard; Secrétaire, A. Lafleur; Receveur, J. B. Dusseault; Visiteurs de malades, E. Gobeil, J. A. Tessier; Comm-Ordonn., L. Gignac; Censeurs, J. J. Genest, G. S. Marceau, E. Boutet; Délégué, Dr. A. Leclerc; Substitut, J. B. Dusseault.

Ste-Angèle de Laval. — Chapelain, Rév. Victor de Carufel; Président, C. B. Bourgeois; 1er V.-Président, J. A. Poitras; 2e V.-Président, Philippe Désilets; Secrétaire, J. U. Levasseur; Trésorier, J. Ed. Coulombe; Receveur, Alph. Dureault; Visiteurs de malades, J. Pepin, Alb. Lenneville; Comm-Ordonn., David Hébert; Censeurs, Philippe Rivard, Joël Levasseur, C. R. Scott; Délégué, J. Faïda Comirand; Substitut, J. E. Coulombe.

Lac-aux-Saumons.—Chapelain, Rév. Alex. Bouillon; Président, O. J. Rochon, M.D.; 1er V.-Président, J. E. Beaulieu; 2e V.-Président, Celestin Côté; Secrétaire, J. E. Morrisette; Trésorier, Bonaventure Bernard; Receveur, L. P. Turgeon; Visiteurs de malades, Emile Pineault, Ulric Thériault; Comm-Ordonn., Frs. Pagé; Censeurs, Rév. A. Bouillon, Hector Fournier, J. Jurdibe.

St-Felicien. — Président, Alfred Drolet; 1er V.-Président, Eude Julien; Secrétaire, Romeo Gauthier; Trésorier, Willie Brassard; Receveur, Nérée Perron; Visiteurs de malades, Thomas Pinard, Joseph Pinard; Censeurs, Willie L. Heureux, J. H. St-Pierre; Délégué, Alfred Drolet.

Contrecoeur.—Chapelain, Rév. Jean Ducharme; Président, Albert Charron; 1er V.-Président, Dr. George Marcotte; 2e V.-Président, Camille Dansereau; Secrétaire, J. A. Liboiron; Trésorier, P. Lamothe; Receveur, Ed. Handfield; Visiteurs de malades, Jos. Lortie, Moïse Martin; Comm-Ordonn., F. de S. Gervais; Censeurs, Pierre Giard, Alex. Pépin, Pierre Gervais.

Hull.—Chapelain, Rév. Père Duhaut; Président, Dr. N. Archambault; 1er V.-Président, Jos. Patenaude; 2e V.-Président, Ucher Caron; Secrétaire, Jos. Lefebvre; Trésorier, Jules Gratton; Receveur, Henri Bélanger; Visiteurs de malades, Christy Lynott, Albert

Morin; Comm-Ordonn., L. Leduc; Censeurs, Géus Massé, J. O. Deslauriers, Jos. Reinhardt; Délégués, Henri Bélanger, Dr. J. E. Fontaine, F. A. Labelle, Géus Massé, Jules Gratton, Ed. Massé, G. Reinhardt, Jos. Lefebvre; Substituts, O. Duquette, C. Lynott, Adrien Labelle, J. O. Deslauriers, Nap. Pagé, Osc. Thériault, Maurice Bedard, U. Caron.

Mattawa.—Président, J. O. Fink; 1er V.-Président, B. Charron; 2e V.-Président, Jos. Clement; Secrétaire, F. A. Ribout; Trésorier, N. Fink; Receveur, N. Fink; Visiteurs de malades, Omer Frève, John La-jambe; Comm-Ordonn., N. Bangs; Censeurs, Art. Fink, M. Seguin, Charles Fink; Délégué, N. Fink; Substitut, Chs. Fink.

Hawkesbury.—Président, Ulric Hotte; 1er V.-Président, Louis Gagnon; 2e V.-Président, G. Larocque; Secrétaire, Camille Ménard; Trésorier, Laurence Larivière; Receveur, Alfred Ménard; Visiteurs de malades, Philius Sauvé, Charles D. Ménard, Francis Bergeron, Jos. Paquette; Comm-Ordonn., Chas. A. Ménard; Censeurs, Alph. Perrier, A. Legault, Urgel Lavigne; Délégués, Eugène Quesnel, M.D., F. X. Berthiaume, U. Hotte, Alf. Ménard; Substituts, Camille Ménard, Louis Gagnon, L. Larivière.

Sturgeon-Falls.—Chapelain, Rév. Chs. Langlois; Président, Théo. Miville; 1er V.-Président, Jos. Michaud; 2e V.-Président, Jos. Trottier; Secrétaire, Ub. Trudel; Trésorier, J. B. Leblanc; Receveur, J. B. Naud; Visiteurs de malades, J. E. Serré, Arthur Bernier; Comm-Ordonn., Moïse Mayer; Censeurs, Ad. Seguin, F. X. Boileau, Z. Mageau; Délégué, Théo. Miville; Substitut, Z. Mageau; Com. Mort., M. Mayer, Jos. Lamarre, Nap. Bay.

Plantagenet.—Chapelain, R. M. Pelletier; Président, Feriol Provost; 1er V.-Président, Nap. Blondin; 2e V.-Président, Xavier Provost; Secrétaire, D. N. Viau; Trésorier, H. Gauthier; Receveur, D. N. Viau; Visiteurs de malades, Moïse Leroux, Art. Hébert; Comm-Ordonn., Nel. Chevier; Censeurs, André Blondin, F. Léger, Adolp. Gauthier.

Buckingham.—Chapelain, Rév. J. C. Croteau; Président, E. Portelance; 1er V.-Président, T. Raby; 2e V.-Président, F. X. Hamelin, Sr.; Secrétaire, Léonard Pagé; Trésorier, F. X. Hamelin, Jr.; Receveur, Louis Landry; Visiteurs de malades, I. M. Carrier, Ant. Ladouceur, E. Hamelin, Chs. Chenier, T. Lacroix; Comm-Ordonn., W. Chateauvert; Censeurs, Ed. Matte, Jos. Latour, Jos. Duval, Ed. Gauthier; Délégués, Z. Lamontagne, L. Pagé, L. Landry.

Fournier.—Président, Jules Denis; 1er V.-Président, Z. Legault; 2e V.-Président, C.

Mention; Secrétaire, Noé Campeau; Trésorier, Jules St-Jean; Receveur, Art. Bissonnette; Visiteurs de malades, Léon Lalonde, Auguste Gauthier; Comm-Ordonn., Adelard Denis; Censeurs, Thomas Sauvé, Thomas Andrews, Louis Chénier; Délégué, Rév. M. Beausoleil; Substitut, Noé Campeau.

Papineauville.—Président, Jos. Ouellette; 1er V.-Président, Aug. Duquette; 2e V.-Président, A. Robitaille; Secrétaire, D. Gauthier; Trésorier, J. E. Hudon; Receveur, J. E. Hudon; Visiteurs de malades, Alb. Sarazin, Ern. Daville; Comm-Ordonn., Arthur Bélanger; Censeurs, A. Robitaille, L. Séguin, Ern. Labrosse.

Grand'Mère.—Chapelain, Rév. Louis Lafleche; Président, Arthur Béliveau; 1er V.-Président, Philippe Marchand; Secrétaire, Ph. Laurent Pagé; Trésorier, P. Sénéchal; Receveur, J. N. Lemay; Visiteurs de malades, D. Lacourse, T. Laing; Comm-Ordonn., H. Castonguay; Censeurs, Joseph Blais, Joseph Lavallée, Philippe Lord.

Ste-Marthe.—Président, Jos. Vachon; 1er V.-Président, Cyrille Quesnel; 2e V.-Président, Aristide Chartrand; Secrétaire, Rosario Seguin; Trésorier, Fortunat Montpetit; Receveur, Wilfrid Larivée; Visiteurs de malades, Evariste Chartrand, Nap. Trepanier; Comm-Ordonn., Amable Danis; Censeurs, Ademard Joanotte, Alderic Séguin, Alfr. Campeau.

Ste-Thecle.—Président, T. H. Massicotte; 1er V.-Président, Jean Piché; 2e V.-Président, J. A. Comeau; Secrétaire, J. G. Audy; Trésorier, Pierre Naud; Receveur, Arthur Lambert; Visiteurs de malades, B. Bordeleau, Alfred Vandal; Comm-Ordonn., Wilbrod Gervais; Censeurs, Theop. Magnan, Lucien Dessureault, Narcisse Audy; Com. d'Arbrit., Americus Comeau, Az. N. Audy, Th. Lafontaine; Com. Mort., Chs. Lefebvre, Pierre Tessier.

Thurso.—Président, Gonzague Gagnon; 1er V.-Président, Guillaume Leduc; 2e V.-Président, Grégoire Laniel; Secrétaire, Alfred Laniel; Trésorier, James Pelletier; Receveur, J. Chatelain, P.C.; Visiteurs de malades, René Tessier, E. Laniel, J. Chatelain, P.C.; Comm-Ordonn., Emile Sénéchal; Censeurs, Chéri Beauchamp, J. B. Bergeron, Arthur Chartrand; Délégué, Gonzague Gagnon; Substitut, Guillaume Leduc.

Maniwaki.—Président, E. S. Gauthier; 1er V.-Président, J. R. Tremblay; 2e V.-Président, R. Gauthier; Secrétaire, Ed. Joannis; Trésorier, E. M. Joannis; Receveur, F. X. Gadbois; Visiteurs de malades, Jos. Lafleur, Jos. Boisvenue; Comm-Ordonn., John Boisvenue; Censeurs, M.

Joannis, R. M. Gendron, Ad. Poirier; Délégué, Ed. Joannis; Substitut, E. S. Gauthier.

St-Ephrem de Tring.—Chapelain, Rév. Léon M. Morrisette; Président, Jos. Cloutier; 1er V.-Président, Octave George Roy; 2e V.-Président, Achille Longchamp; Secrétaire, Clovis Ernest Pagé; Trésorier, Dorilas Roy; Receveur, C. Ernest Pagé; Visiteurs de malades, George Begin, Paul Turcotte, Jean Brelon, G. Cloutier, Theophile Roy; Comm-Ordonn., Come Hamel; Censeurs, Philibert Beaudoin, Philias Longchamp, Mastai Fortin; Délégué, Joseph Cloutier; Substitut, C. E. Pagé.

Coaticook.—Président, M. A. Rousseau; 1er V.-Président, Eph. Valade; 2e V.-Président, Alp. Couture; Secrétaire, F. A. Lazure; Trésorier, F. A. Desvoeux; Receveur, L. S. Durand; Visiteurs de malades, W. Labarre, Ludger Binette; Comm-Ordonn., A. Maurais; Censeurs, Art. L'Heureux, H. D. Archambault, A. Carpentier; Com. Mort., F. A. Laroche, Henri Lafesse; Com. Arb., Nap. Cormier, F. D. Lavoie, Frs. Laroche.

Janeville.—Chapelain, Rév. P. Gallin; Président, Jos. Tremblay; 1er V.-Président, Jos. Desjardins; 2e V.-Président, Theodue Hébert; Secrétaire, Adelard Savard; Trésorier, Camille Gladu; Receveur, Adelard Savard; Visiteurs de malades, Charles Robert, Louis Olivier Lanoue; Comm-Ordonn., Alfred Dubois; Censeurs, Jos. Emond, Jos. Durocher, John Gladu; Délégué, Jos. Durocher; Substitut, Camille Gladu.

Ripon.—Chapelain, Rév. J. J. Guay; Président, R. Brunet; 1er V.-Président, Léandre Sabourin; 2e V.-Président, M. Larose; Secrétaire, J. E. Landriault; Trésorier, Alt. Sabourin; Receveur, Ed. Boisvert; Visiteurs de malades, Wm. Neveu, George Lalande; Comm-Ordonn., Alb. Desjardins; Censeurs, H. Joubert, Jos. Brunet, Cléophas Séguin; Délégué, H. Joubert; Substitut, M. Bourcier.

St-Sébastien.—Chapelain, Rév. P. M. Meunier; Président, George Alphonse Bernier; 1er V.-Président, Alb. Paradis; 2e V.-Président, Nap. Boulanger; Secrétaire, Ambroise Gendron; Trésorier, P. M. Meunier, Réverend; Receveur, Bruno Bernier; Visiteurs de malades, George Alph. Paradis, Jos. A. D. Paradis; Comm-Ordonn., Arcadius Paradis; Censeurs, Jos. L. Jacob, Jos. Paradis, Adjutor Bernier; Délégué, George Alphonse Bernier; Substitut, Albert Paradis.

Adstock.—Chapelain, Rév. Philias Turcotte; Président, Pierre Rancourt; 1er V.-Président, Jean Rancourt; 2e V.-Président, V. Bolduc; Secrétaire, Mde. M. Nadeau, née

Perrault; Visiteurs de malades, Joseph Bisson, Joseph Mathieu, Ed. Rancourt; Censeurs, Alph. Bilodeau, Aug. Dostie, Joseph Rancourt.

St-Evariste.—Président, Isidore Philippon; 1er V.-Président, Alph. Fortin; 2e V.-Président, Art. Demers; Secrétaire, Theophile Grégoire; Trésorier, Theophile Grégoire; Receveur, Theophile Grégoire; Visiteurs de malades, Louis Bernier, Achille Dallaire; Comm-Ordonn., Jean Martin; Censeurs, Alf. Talbot, Alfr. Theberge, Ed. Morin.

Lac-aux-Sables.—Chapelain, Rév. J. A. Langlois; Président, Adelard Trépanier; 1er V.-Président, Paul Buisson; 2e V.-Président, Michel Lavoie; Secrétaire, Joseph Doré; Trésorier, Arthur Lupien; Receveur, Prime Pilote; Visiteurs de malades, Xavier Perron, Thomas Bouchard, Theo. Buisson; Censeurs, A. J. Doré, Adolphe Darveau, A. Rivard.

St-Anne de Prescott.—Chapelain, Rév. J. E. Coderre; Président, Gilbert Roy; 1er V.-Président, Arthur Lavigne; 2e V.-Président, Victor Belair; Secrétaire, Jos. Binette; Trésorier, Jos. Leroux; Receveur, Pacifique Roy; Visiteurs de malades, Victor Sabourin, Ferdinand Gagnon; Comm-Ordonn., Emery Depain; Censeurs, Maxime Dicaire, Zenon Roy, Dolphus Laurin.

St-Alexis des Monts.—Chapelain, Rév. J. A. Lesieur; Président, J. V. Milot; 1er V.-Président, Adolphe Lemay; 2e V.-Président, J. Lemay; Secrétaire, U. Robert; Trésorier, Alfred Picard; Receveur, James Turner; Visiteurs de malades, Pierre Granchamp, W. Lafreniere; Comm-Ordonn., Nap. St-Germain; Censeurs, H. Constantin, Jos. Frappier, Ant. St-Onge; Délégué, J. V. Milot.

St-Hermas.—Chapelain, Rév. Calixte Oimet; Président, Dr. P. E. Pagé; 1er V.-Président, Hermas Paiement; 2e V.-Président, Jos. Lacasse; Secrétaire, Wilfrid Daoust; Trésorier, Omer Daoust; Receveur, Felix Daoust; Visiteurs de malades, Trefflé Quenneville, Hermas Berthiaume; Comm-Ordonn., Joseph Legault; Censeurs, Zénon Félon, Edm. Guilbault, Amedée Clairoux; Délégué, Dr. P. E. Pagé; Substitut, Hermas P. Cyr.

St-Victor de Beauce.—Chapelain, Rév. J. Edouard Bernier; Président, Ambroise Beliveau; 1er V.-Président, Henri Lacoursière; 2e V.-Président, Henri Poulin; Secrétaire, Etienne Lacoursière; Receveur, Arthur Veilleux; Visiteurs de malades, Louis Pouliot, Pierre Pepin; Comm-Ordonn., Pierre Tardif; Censeurs, Joseph Poulin, Fidèle Pouliot.

La Caisse Donatrière C.

Classe ordinaire.

Contributions mensuelles.

Age	\$500	\$1,000	\$1,500	\$2,000
16 à	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
19	48	85	1 23	1 60
20	48	86	1 24	1 62
21	49	88	1 27	1 66
22	50	90	1 30	1 70
23	51	92	1 33	1 74
24	52	94	1 36	1 78
25	54	96	1 42	1 86
26	56	1 02	1 48	1 94
27	58	1 06	1 54	2 02
28	60	1 10	1 60	2 10
29	62	1 14	1 66	2 18
30	64	1 18	1 72	2 26
31	66	1 22	1 78	2 34
32	68	1 26	1 84	2 42
33	70	1 30	1 90	2 50
34	73	1 35	1 98	2 60
35	75	1 40	2 05	2 70
36	78	1 46	2 14	2 82
37	82	1 54	2 26	2 98
38	85	1 60	2 35	3 10
39	88	1 66	2 44	3 22
40	91	1 72	2 53	3 34
41	95	1 80	2 65	3 50
42	98	1 86	2 74	3 62
43	1 02	1 94	2 86	3 78
44	1 08	2 06	3 04	4 02
45	1 15	2 20	3 25	4 30
46	1 20	2 30	3 40	
47	1 25	2 40	3 55	
48	1 30	2 50	3 70	
49	1 35	2 60	3 85	
50	1 40	2 80		
51	1 65	3 00		
52	1 80	3 25		
53	2 00	3 50		
54	2 30	3 90		

HONORAIRES D'ADMISSION \$2.00
Quelque soit le montant de la police.

Bénéfices.

En Invalidité

½ de la police comptant ou $\frac{1}{10}$ par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution.

A 70 ans :

1^o de la police chaque année pendant 12 ans et cessation de toute contribution.

Au décès :

Le montant de la police ; ou la balance due, si le membre s'est prévalu des bénéfices en invalidité ou à 70 ans.

Caisse Donatrière C, et caisse de Secours réunies,

Classe ordinaire.

Contributions mensuelles.

Age	\$500	\$1,000	\$1,500	\$2,000
16 à	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
19	98	1 35	1 73	2 10
20	98	1 36	1 74	2 12
21	99	1 38	1 77	2 16
22	1 07	1 40	1 80	2 20
23	1 01	1 42	1 83	2 24
24	1 02	1 44	1 86	2 28
25	1 04	1 48	1 92	2 36
26	1 06	1 52	1 98	2 44
27	1 08	1 56	2 04	2 52
28	1 10	1 60	2 10	2 60
29	1 12	1 64	2 16	2 68
30	1 14	1 68	2 22	2 76
31	1 16	1 72	2 28	2 84
32	1 18	1 76	2 34	2 92
33	1 20	1 80	2 40	3 00
34	1 23	1 85	2 48	3 10
35	1 25	1 90	2 55	3 20
36	1 28	1 96	2 64	3 32
37	1 32	2 04	2 76	3 48
38	1 35	2 10	2 85	3 60
39	1 38	2 16	2 94	3 72
40	1 46	2 27	3 08	3 89
41	1 50	2 35	3 20	4 05
42	1 53	2 41	3 29	4 17
43	1 57	2 49	3 41	4 33
44	1 63	2 61	3 59	4 57
45	1 80	2 85	3 90	4 95
46	1 85	2 95	4 05	
47	1 90	3 05	4 20	
48	1 95	3 15	4 35	
49	2 00	3 25	4 50	

HONORAIRES D'ADMISSION, \$2.00
Quelque soit le montant de la police.

Bénéfices.

En maladie :

\$5.00 par semaine pendant 15 semaines par année.

Au décès de l'épouse :

\$75.00.

En Invalidité :

½ de la police comptant ou $\frac{1}{10}$ par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution.

A 70 ans :

1^o de la police chaque année pendant 12 ans et cessation de toute contribution.

Au décès :

Le montant de la police ; ou la balance due, si le membre s'est prévalu des bénéfices en invalidité ou à 70 ans.

Les aspirants de 45 ans et plus doivent produire l'apreuve de leur âge avec leur demande d'admission.

Le membre non marié lors de son admission, si se mariera ensuite, n'aura droit aux bénéfices de décès d'épouse que sur preuve donnée par certificat de médecin, dan les 60 jours qui suivront son mariage. Que son épouse est en bonne santé.

LA CAISSE SOCIALE

20 par cent des contributions mensuelles des porteurs de Bons Conjointes et de Bons Mutuels sont déposés à la Réserve Fiduciaire pour leur garantie exclusive.

LE BON CONJOINT.

LE BON MUTUEL.

Contributions mensuelles.

CLASSE ORDINAIRE.			HONORAIRES D'ADMISSION, \$2.00.		
			Quelque soit le montant du Bon.		
			Les sommes payées pour les bénéficiaires ci-dessous sont déduites du Bon.		
			BÉNÉFICIAIRES.		
			En maladie: Par semaine, 15 semaines par année.		
			En invalidité: Comptant, déduction faite des bénéfices reçus antérieurement en règlement final.		
			An décès de l'épouse: Pour frais funéraires.		
			A 65 ans révolus: Par semaine jusqu'à paiement complet de la balance due.		
			An décès: Pour et \$2.50 Par semaine, \$100 funéraires et \$5.00 paiement entier de la balance due, ou 60% comptant de la valeur de la police en règlement final.		
			An décès dans le cas de conversion s.p.c. sera ajouté au montant des 60 p.c. pour chaque période entière de 10 ans de sociétariat, ce qui fera 65 p.c., 70 p.c. comptant, etc., selon la durée du sociétariat.		
AGE	\$750.	\$1,500	\$3,000	\$750.	\$1,500
16	63	1 25	2 30	16	65
17	64	1 27	2 34	17	66
18	65	1 29	2 38	18	67
19	66	1 31	2 42	19	68
20	67	1 33	2 46	20	69
21	68	1 35	2 50	21	70
22	69	1 37	2 55	22	71
23	70	1 40	2 60	23	72
24	72	1 43	2 66	24	73
25	73	1 46	2 72	25	74
26	75	1 50	2 80	26	75
27	77	1 54	2 88	27	76
28	79	1 58	2 96	28	78
29	82	1 63	3 06	29	80
30	84	1 68	3 16	30	82
31	87	1 74	3 28	31	84
32	90	1 80	3 40	32	87
33	93	1 85	3 50	33	90
34	95	1 90	3 60	34	93
35	98	1 96	3 72	35	96
36	1 01	2 02	3 84	36	1 00
37	1 04	2 08	3 96	37	1 05
38	1 07	2 14	4 08	38	1 10
39	1 10	2 20	4 20	39	1 15
40	1 14	2 27	4 34	40	1 20
41	1 18	2 35	4 50	41	1 25
42	1 23	2 45	4 70	42	1 35
43	1 28	2 55	4 90	43	1 45
44	1 33	2 65	5 10	44	1 55
45	1 38	2 75	5 30	45	1 65
46	1 43	2 85	5 50	46	1 75
47	1 48	2 95	5 70	47	1 85
48	1 55	3 10	5 90	48	1 95
49	1 65	3 30	6 10	49	2 10

Les membres de la Caisse Sociale ne sont, jamais, durant leur sociétariat, libérés du paiement des contributions mensuelles ou autres cotisations. Les aspirants de 45 ans et plus doivent produire la preuve de leur âge avec leur demande d'admission. Le membre non marié lors de son admission qui se mariera ensuite, n'aura droit aux bénéfices de décès d'épouse que sur preuve donnée par le fiscal de médecine dans les 60 jours qui suivront son mariage, que son épouse est en bonne santé.

LA CAISSE DE SECOURS D.

Ne seront admis à participer aux bénéfices de cette caisse que ceux qui font partie d'autres caisses de la société.

Contributions mensuelles.

CLASSE ORDINAIRE.			HONORAIRES D'ADMISSION, \$2.00.		
			Quelque soit le montant du Bon.		
			Les sommes payées pour les bénéficiaires ci-dessous sont déduites du Bon.		
			BÉNÉFICIAIRES.		
			En maladie: Par semaine, 15 semaines par année.		
			En invalidité: Comptant, déduction faite des bénéfices reçus antérieurement en règlement final.		
			An décès de l'épouse: Pour frais funéraires.		
			A 65 ans révolus: Par semaine jusqu'à paiement complet de la balance due.		
			An décès: Pour et \$2.50 Par semaine, \$100 funéraires et \$5.00 paiement entier de la balance due, ou 60% comptant de la valeur de la police en règlement final.		
			An décès dans le cas de conversion s.p.c. sera ajouté au montant des 60 p.c. pour chaque période entière de 10 ans de sociétariat, ce qui fera 65 p.c., 70 p.c. comptant, etc., selon la durée du sociétariat.		
AGE	\$750.	\$1,500	\$3,000	\$750.	\$1,500
16	63	1 25	2 30	16	65
17	64	1 27	2 34	17	66
18	65	1 29	2 38	18	67
19	66	1 31	2 42	19	68
20	67	1 33	2 46	20	69
21	68	1 35	2 50	21	70
22	69	1 37	2 55	22	71
23	70	1 40	2 60	23	72
24	72	1 43	2 66	24	73
25	73	1 46	2 72	25	74
26	75	1 50	2 80	26	75
27	77	1 54	2 88	27	76
28	79	1 58	2 96	28	78
29	82	1 63	3 06	29	80
30	84	1 68	3 16	30	82
31	87	1 74	3 28	31	84
32	90	1 80	3 40	32	87
33	93	1 85	3 50	33	90
34	95	1 90	3 60	34	93
35	98	1 96	3 72	35	96
36	1 01	2 02	3 84	36	1 00
37	1 04	2 08	3 96	37	1 05
38	1 07	2 14	4 08	38	1 10
39	1 10	2 20	4 20	39	1 15
40	1 14	2 27	4 34	40	1 20
41	1 18	2 35	4 50	41	1 25
42	1 23	2 45	4 70	42	1 35
43	1 28	2 55	4 90	43	1 45
44	1 33	2 65	5 10	44	1 55
45	1 38	2 75	5 30	45	1 65
46	1 43	2 85	5 50	46	1 75
47	1 48	2 95	5 70	47	1 85
48	1 55	3 10	5 90	48	1 95
49	1 65	3 30	6 10	49	2 10

La Caisse Douairière E.

Pour les deux sexes mais particulièrement pour le sexe féminin.

Assurance payable au décès seulement.

Admission de 16 à 50 ans, les deux inclusivement.

HONORAIRES D'ADMISSION, 50c.

CLASSE ORDINAIRE.			HONORAIRES D'ADMISSION, \$2.00.		
			Quelque soit le montant du Bon.		
			Les sommes payées pour les bénéficiaires ci-dessous sont déduites du Bon.		
			BÉNÉFICIAIRES.		
			En maladie: Par semaine, 15 semaines par année.		
			En invalidité: Comptant, déduction faite des bénéfices reçus antérieurement en règlement final.		
			An décès de l'épouse: Pour frais funéraires.		
			A 65 ans révolus: Par semaine jusqu'à paiement complet de la balance due.		
			An décès: Pour et \$2.50 Par semaine, \$100 funéraires et \$5.00 paiement entier de la balance due, ou 60% comptant de la valeur de la police en règlement final.		
			An décès dans le cas de conversion s.p.c. sera ajouté au montant des 60 p.c. pour chaque période entière de 10 ans de sociétariat, ce qui fera 65 p.c., 70 p.c. comptant, etc., selon la durée du sociétariat.		
AGE	\$750.	\$1,500	\$3,000	\$750.	\$1,500
16	63	1 25	2 30	16	65
17	64	1 27	2 34	17	66
18	65	1 29	2 38	18	67
19	66	1 31	2 42	19	68
20	67	1 33	2 46	20	69
21	68	1 35	2 50	21	70
22	69	1 37	2 55	22	71
23	70	1 40	2 60	23	72
24	72	1 43	2 66	24	73
25	73	1 46	2 72	25	74
26	75	1 50	2 80	26	75
27	77	1 54	2 88	27	76
28	79	1 58	2 96	28	78
29	82	1 63	3 06	29	80
30	84	1 68	3 16	30	82
31	87	1 74	3 28	31	84
32	90	1 80	3 40	32	87
33	93	1 85	3 50	33	90
34	95	1 90	3 60	34	93
35	98	1 96	3 72	35	96
36	1 01	2 02	3 84	36	1 00
37	1 04	2 08	3 96	37	1 05
38	1 07	2 14	4 08	38	1 10
39	1 10	2 20	4 20	39	1 15
40	1 14	2 27	4 34	40	1 20
41	1 18	2 35	4 50	41	1 25
42	1 23	2 45	4 70	42	1 35
43	1 28	2 55	4 90	43	1 45
44	1 33	2 65	5 10	44	1 55
45	1 38	2 75	5 30	45	1 65
46	1 43	2 85	5 50	46	1 75
47	1 48	2 95	5 70	47	1 85
48	1 55	3 10	5 90	48	1 95
49	1 65	3 30	6 10	49	2 10

Les membres de la Caisse Sociale ne sont, jamais, durant leur sociétariat, libérés du paiement des contributions mensuelles ou autres cotisations. Les aspirants de 45 ans et plus doivent produire la preuve de leur âge avec leur demande d'admission. Le membre non marié lors de son admission qui se mariera ensuite, n'aura droit aux bénéfices de décès d'épouse que sur preuve donnée par le fiscal de médecine dans les 60 jours qui suivront son mariage, que son épouse est en bonne santé.